

## Avis public



### **PROMULGATION** **RÈGLEMENT RCA15 17248**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 16 mars 2015 et entre en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT RCA15 17248 :** Règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) afin de remplacer l'article 18.1 portant sur la disposition de biens.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 1<sup>er</sup> avril 2015.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves